

**Décret n° 2008-1150 du 6 novembre 2008 portant modification de certaines dispositions statutaires relatives aux corps des personnels infirmiers, des personnels de rééducation, des personnels médico-techniques, des sages-femmes, des psychologues et des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière**

06/11/2008

Ce décret supprime les limites d'âge prévues pour les concours sur titres d'infirmier, d'IADE, d'IBODE, de puéricultrice, de masseurs-kinésithérapeutes, de manipulateurs d'électroradiologie et pour les concours de psychologue, de sage-femme et de directeur de soins.